

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1545

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation complémentaire de l'opération réserves foncières - 0096**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine réalise, dans le cadre de sa politique foncière, des réserves foncières. En 2003, un programme a été proposé pour un montant de 10,4 M€ pour :

- les réserves foncières,
- les acquisitions préparatoires aux activités économiques,
- les acquisitions préparatoires aux opérations d'aménagement,
- les réserves foncières pour le logement social.

Afin de répondre à des opportunités foncières conformes aux objectifs du plan de mandat, d'autres acquisitions ont été validées.

Le montant de l'autorisation de programme réserves foncières 0096 -7,385 M€- est insuffisant pour permettre les paiements des acquisitions 2003.

Aujourd'hui, sept acquisitions doivent être payées pour un montant de 1 030 535 €.

Adresse	Commune	Paiement 2003	Décision du Bureau
lieu-dit le Grand Montout	Décines Charpieu	335 210,00	29/09/03
72, avenue Lacassagne	Lyon 3°	182 000,00	15/09/03
104, rue Maurice Flandin	Lyon 3°	68 250,00	29/09/03
lieu-dit les Panettes	Meyzieu	41 000,00	15/09/03
197, rue des Martyrs de la Libération	Pierre Bénite	119 000,00	29/09/03
rue du Bourrelrier	Saint Fons	50 000,00	15/09/03
ZAC des Perches	Saint Priest	235 075,00	13/10/03
total		1 030 535,00	

De plus, une recette complémentaire est prévue, d'un montant de 85 722 €. Cette somme correspond aux montants déconsignés, à la suite de l'arrêt de procédures de préemption ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

L'autorisation de programme individualisée le 21 février 2003 sur l'opération 0096 programme de réserves foncières pour un montant de 7,385 M€ est complétée à hauteur de :

- 1 030 535 € en dépenses à prévoir en crédit de paiements 2003,
- 85 722 € en recettes pour 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,